

pas les lois ou les règlements promulgués par les comités du Conseil de l'instruction publique, l'Etat ne tarderait pas à perdre tout contrôle sur les écoles, s'il ne leur offrait pas une compensation suffisante pour les obligations qu'il leur impose."

#### INSPECTION DES ECOLES

"Les deux comités du Conseil de l'instruction publique, convaincus de l'importance de l'inspection des écoles, qu'ils considèrent comme la clé de voûte de notre système scolaire, se sont particulièrement appliqués, depuis quelques années, à rendre le travail des inspecteurs aussi efficace que possible.

"A l'heure qu'il est, notre administration scolaire, sans avoir atteint le dernier degré de la perfection, donne des résultats assez encourageants pour permettre d'espérer que, dans un avenir très rapproché, la province de Québec n'aura rien à envier, sous le rapport de la régie de ses écoles, à aucun autre pays du monde."

Le rapport donne ici quelques chiffres généraux sur les écoles de la Province. Le nombre total des écoles de tout degré et des deux dénominations religieuses est de 5 059, et le nombre total des élèves est de 250 450.

La répartition de ces chiffres entre les catholiques et les protestants se fait comme il suit :

	Ecoles	
{ Catholiques	4 053	soit 4/5 du total
{ Protestants	1 006	" 1/5 "

	Elèves	
{ Catholiques	215 335	soit 6/7 du total
{ Protestants	35 115	" 1/7 "

Ces nombres comprennent 361 institutions indépendantes, fréquentées par 35 134 élèves, savoir :

	Ecoles	Elèves
{ Catholiques	301	32 504
{ Protestants	60	2 630

Il reste donc, sous le contrôle des inspecteurs, 4 698 écoles, fréquentées par 215 316 élèves, savoir :

	Ecoles	Elèves
{ Catholiques	3 752	182 831
{ Protestants	946	32 485

Il y a en tout, dans la Province, 37 inspecteurs d'écoles, dont 30 catholiques et 7 protestants ; il en résulte que chaque

inspecteur doit visiter, en moyenne, 127 écoles et 5 809 élèves ; voici les chiffres par culte :

	Ecoles	Elèves
{ Inspecteur catholique	125	6 094
{ " protestant	135	4 641

Une somme de 32 000 piastres est affectée aux dépenses de l'inspection des écoles, ce qui donne, par école \$6,81, et par élève \$0,14 86, ou par 100 élèves \$14,86. En 1884-85, le traitement des 37 inspecteurs est monté à 28 950 piastres, ce qui donne, en moyenne :

Par inspecteur.....	\$782,43
Par école.....	\$ 6,16
Par 100 élèves.....	\$ 13,45

En faisant la distinction des deux cultes, on obtient les chiffres ci-après :

#### Traitements

{ Pour 30 inspecteurs catholiques.....	\$23 950
{ " 7 " protestants.....	5 000

#### Ce qui donne :

{ Par inspecteur catholique.....	\$798,33
{ " " protestant.....	714,29
{ Par école catholique.....	\$ 6,38
{ " protestante.....	5,29
{ Par 100 élèves catholiques.....	\$ 13,10
{ " " protestants.....	15,39

Le rapport fait remarquer qu'en France les frais d'inspection montent à \$6,84 par école, ce qui prouve que l'inspection des écoles coûte moins cher en Canada qu'en France.

#### STATISTIQUES SCOLAIRES

"Les changements opérés dans la statistique, dans ces dernières années, ont donné lieu à des améliorations notables.

"La statistique de l'éducation supérieure a été tout particulièrement améliorée, grâce aux nouveaux blancs de rapports annuels pour chaque catégorie d'institutions scolaires."

Le Surintendant regrette néanmoins que certaines institutions, en se refusant jusqu'aujourd'hui à lui faire des rapports annuels, compromettent quelque peu l'exactitude des renseignements qu'il donne. "Ces lacunes sont regrettables, surtout au point de vue de l'exactitude des divers exposés statistiques, et sont cause que le nombre des maisons d'éducation, des professeurs, instituteurs et institutrices, et des élèves, paraît moins élevé qu'il ne l'est réellement."